



Deux questions seulement aux ministres concernés. Pourquoi les "infrastructures AUTRES QUE LA VILLE DE TANA" ? Et pourquoi ne pas en avoir avisé directement les responsables de VIVA ?
-Jeannot Ramambazafy-





Antananarivo, le 03 juin 2015

Monsieur Christian THOUILLON,
Directeur Général
SOCIETE VIVA
TANA WATER FRONT
Antananarivo - France 24
TEL: ANTSANANARIVO

N/REF: 1114 /DG/TOM/1eme recommandée AR
Objet: Démantèlement d'équipements VIVA Madagascar sur infrastructures TOM

Monsieur le Directeur Général,

En application d'un courrier reçu ce jour, signé conjointement par le Ministère des Postes, des Télécommunications et des Nouvelles Technologies (MPTNT) et du Ministère de la Communication et des Relations avec les Institutions (MRCRI), nous informons d'un peu, que Viva Madagascar en déposant par l'intermédiaire des autorisations de diffusion nationale, et d'autre part, que Viva Madagascar soumettra aux règles d'évaluation priorité des services de société de diffusion TV, et par la même occasion aux autorisations administratives qui lui avaient été attribuées, nous vous informons que Viva Madagascar doit procéder à l'entretien de ses équipements installés sur nos sites en dehors de la ville d'Antananarivo.

A ce titre, Towerco CF Madagascar a l'obligation de cesser la fourniture des prestations d'hébergement et d'énergie sur les sites concernés dans les plus brefs délais sous peine de sanctions administratives.

De ce fait, nous vous invitons de nous faire parvenir votre planning de démontage y afférent, dans les meilleurs délais, en vue de se conformer à ladite sommation ministérielle.

Veuillez agréer Monsieur le Directeur Général, l'assurance de nos salutations distinguées.

Gilbert KUNTZ
Directeur Général

Towerco CF Madagascar - Société anonyme au capital de 1.000.000.000 Ariary
RCSF 0303007019 - N° de 0306 du 22/03/2012 et 2013 - N° de 0300004849
Statut Social: Université ARMANE SA. Zone Galiléa Antananarivo Antananarivo 101.



Antananarivo, le 03 juin 2015

DESTINATAIRES:
Ministre des Postes, des Télécommunications et
des Nouvelles Technologies (MPTNT)
Ministre de la Communication et des Relations
avec les Institutions (MRCRI)

N/REF: 1116 /DG/TOM/1eme recommandée AR
Objet: Sommation de mise en conformité en date du 03 juin 2015

Mesdames, Messieurs,

Nous accusons réception de votre courrier en objet, nous sommes à procéder à l'entretien dans les meilleurs délais des équipements de VIVA Madagascar installés sur nos sites en dehors de la ville d'Antananarivo.

Nous vous informons que nous avons notifié notre client VIVA de s'y conformer et de procéder au démontage de leurs équipements. Nous vous prions de trouver ci-jointe notre notification envoyée à VIVA Madagascar.

Cependant, il serait de bon ton d'informer VIVA Madagascar de votre décision, en tant que propriétaire des équipements concernés et seule habilitée à procéder à leur démontage.

Veuillez agréer Mesdames, Messieurs, l'assurance de nos salutations distinguées.

Gilbert KUNTZ
Directeur Général

Pièces jointes: Notification de démantèlement d'équipements VIVA Madagascar sur infrastructures TOM

Towerco CF Madagascar - Société anonyme au capital de 1.000.000.000 Ariary
RCSF 0303007019 - N° de 0306 du 22/03/2012 et 2013 - N° de 0300004849
Statut Social: Université ARMANE SA. Zone Galiléa Antananarivo Antananarivo 101.



COMMUNIQUE DE PRESSE

Concernant les émissions de la chaîne VIVA dans les Régions le Ministère de la Communication et des Relations avec les Institutions, ainsi que le Ministère des Postes, des Télécommunications et des Nouvelles Technologies précèdent que nos lois nationales n'autorisent pas la diffusion nationale aux chaînes audiovisuelles privées.

Aussi, les deux Ministères ont décidé ensemble de rappeler aux opérateurs leurs droits.

La Télévision et Radio VIVA, a émis depuis quelques temps au niveau national en utilisant des équipements de fibre, en violation des textes en vigueur.

Dans un esprit de bienveillance et pour ne pas entrer en conflit stérile avec la chaîne en question, nous avons invité la société TOWERCO OF MADAGASCAR, fournisseur de pylônes et d'énergie à la chaîne VIVA en lui ordonnant de se conformer à la loi.

Dans ces conditions, il est complètement faux d'affirmer que l'administration a l'intention de fermer la chaîne VIVA et que cela trouble le public en erreur.

Les correspondances entre les Ministères et la Société TOWERCO OF MADAGASCAR ont jointes à la présente, pour permettre à tout un chacun d'apprécier la situation en connaissance de cause.

Antananarivo, le 9 juin 2015

M. André Noyzotrally RAKOTOMAMONJY
Ministre des Postes, des Télécommunications
et des Nouvelles Technologies
M. Vorian ANDRIANIATO RAZAFINDRAMBO
Ministre de la Communication
et des Relations avec les Institutions